

Montréal, le 4 mai 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Toutes les entités nouvellement inscrites au **Registre des entités visées par les normes de fiabilité, soit Invenergy, Électricité de France en Canada, Kruger Énergie et Boralex**

Objet : **Demande visant l'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP »)**
Dossier de la Régie : R-3947-2015

À qui de droit,

Le 19 octobre 2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) demandait à la Régie de l'énergie (la Régie) d'adopter 10 normes de fiabilité du transport de l'électricité au Québec relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») (la Demande).

La Régie a reconnu comme intervenants à ce dossier des personnes intéressées identifiées comme étant susceptibles d'être visées par ces normes et ayant déposé une demande à cet effet¹.

Le 14 mars 2016, le Coordonnateur déposait au dossier un Registre mis à jour des entités visées par les normes de fiabilité. Cette mise à jour inclut l'inscription des nouvelles entités susceptibles d'être visées par les normes de fiabilité, parmi lesquelles figure votre entreprise.

Par la présente, la formation au présent dossier me demande de vous informer que la Régie invite les nouvelles entités qui seraient intéressées, à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le Règlement) et au *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* (le Guide) au plus tard le **12 mai 2016 à 16 h**.

Enfin, la Régie vous informe qu'une séance de travail portant sur ces normes est prévue le jeudi **5 mai 2016 à compter de 9 h dans la salle Jean-Paul-Riopelle** de ses bureaux de Montréal.

¹ Décision D-2016-048.

La Demande, les documents afférents, la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd.